

**Pour un travail concerté et coordonné sur l'hébergement
et
la mise à l'abri à Marseille dans le cadre de la crise Covid-19**

Courrier interassociatif du lundi 11 mai 2020

À l'attention de :

Monsieur Pierre Dartout, Préfet des Bouches du Rhône

Madame Marie Aubert, Préfète déléguée pour l'égalité des chances des Bouches du Rhône

Madame Nathalie Daussy, Directrice Départementale Déléguée Cohésion Sociale des Bouches du Rhône

Monsieur Philippe De Mester, Directeur régional ARS PACA

Monsieur Jean-Claude Gaudin, Maire de la Ville de Marseille

Madame Martine Vassal, Présidente du Conseil Départemental 13 et de la Métropole Aix-Marseille-Provence

La sortie du confinement étant programmée nous souhaitons vous faire un retour d'expériences pour améliorer la seconde partie du plan covid-19 qui débutera après le 11 mai. Nous avons en effet constaté que si la mobilisation a été importante un certain nombre de points peuvent être améliorés.

Alors que nous sommes en première ligne et avons une connaissance fine des problématiques du public vivant dans la rue, les associations n'ont pas été suffisamment consultées et impliquées dans les réflexions préalables à la mise en œuvre des mesures exceptionnelles qu'a demandé cette période, notamment sur les questions cruciales de mise à l'abri et d'hébergement.

Dès le début de la crise les structures d'accueil de nuit ont dû diminuer de façon importante leurs capacités d'accueil et refuser d'accueillir de nouvelles personnes autres que celles déjà hébergées, afin de respecter les recommandations de lutte contre le Covid. L'UHU de la Madrague est passé de 284 à 80 places d'hébergement et la majorité des personnes déplacées ont été mises à l'abri dans le parc hôtelier privé. L'accueil de nuit Forbin a lui organisé un confinement sur site des personnes hébergées. Pour autant le solde total des places d'hébergement proposées par ces deux structures pendant cette période de crise sanitaire est négatif de 83 places (-50 pour l'organisation de l'UHU et -33 pour l'accueil de nuit Forbin). Privant autant de personnes d'une possibilité de mise à l'abri en urgence.

Les associations ont très rapidement fait remonter l'importance des besoins et identifié des moyens de mise à l'abri (hôtels vides, centre de vacances...) sans que les institutions ne parviennent à s'en saisir suffisamment rapidement, et à la hauteur du nombre de personnes concernées.

600 places d'hébergement supplémentaires ont été mises en place à Marseille mais cela reste largement insuffisant pour répondre aux instructions ministérielles priorisant l'hébergement de toutes les personnes à la rue quel que soit leur statut, comme aux recommandations de la DIHAL préconisant une grande adaptabilité pour la mise à l'abri des plus marginalisés.

Par ailleurs, alors que l'urgence sanitaire nécessitait la mise en place d'un grand plan d'action global, les solutions de mise à l'abri sont arrivées au coup par coup ; laissant des semaines entières entre l'ouverture de deux dispositifs, sans aucune place disponible et obligeant les opérateurs à gérer la pénurie. Cette modalité d'action a eu plusieurs conséquences :

- L'ouverture de places au fur et à mesure de la disponibilité des dispositifs n'a pas permis de penser la répartition des publics en fonction de leur profil et de l'écologie

nécessaire à la stabilité de chaque lieu d'hébergement : des hôtels classiques, un hôtel avec une équipe socio-sanitaire, village vacance plus adapté pour les familles...

- Le manque de places disponibles a induit de fait une priorisation des publics à mettre à l'abri. Cela a créé de la concurrence entre les publics en fonction de leur degré de vulnérabilité plutôt que de construire de la coopération entre les associations travaillant auprès de ces différents publics.

La priorisation des personnes "à risque Covid19" c'est-à-dire les personnes ayant des comorbidités les rendant particulièrement vulnérables face au Covid19 se justifie sur un plan sanitaire. Pour autant cette priorisation, quasi exclusive, fut d'autant plus complexe à mettre en œuvre que :

- Le nombre de places mises à disposition a toujours été inférieur au nombre de personnes en demande, même en se limitant aux plus vulnérables. De fait, des personnes "à risque" sont toujours en attente de mise à l'abri
- Toutes les personnes à la rue sont à priori vulnérables et en priorisant les uns, cela a laissé de côté une très large part du public qui pendant des semaines n'a plus eu accès à aucune place de mise à l'abri. Les personnes migrantes, les mineurs non accompagnés, celles avec des animaux de compagnies n'ont bénéficié d'aucune mise en place d'offre particulière pendant toute cette période.

Or, si nous souhaitons protéger l'ensemble de la société il faut protéger l'ensemble des personnes qui la composent, sans exception. Le risque encouru est celui de voir se créer de nouveaux foyers de contamination qui iront au-delà du groupe des personnes sans logement.

Enfin, pour la sortie du confinement, la stratégie étant de tester largement les personnes et d'isoler les cas positifs, nous souhaitons qu'une réflexion soit menée sur la gestion des cas contact. Jusqu'ici nous regrettons l'absence de stratégie autour de la prise en charge et de la mise à l'abri des personnes contacts (personnes en contact avec une personne COVID positif). L'absence de réflexion et de concertation commune entre les institutions, les soignants et les associations a cloisonné les questions sanitaires et les questions d'hébergement alors qu'aucune gestion de l'épidémie ne sera possible sans penser les dispositifs d'hébergement et de confinement des personnes à partir des principes de contagions.

En effet, nous regrettons l'absence d'espace de concertation et de coordination réellement interinstitutionnel. Pressées par les réponses à apporter dans l'urgence, chaque institution s'est limitée à ses propres champs d'activité au lieu de mettre en place, comme cela a pu se faire dans d'autres départements, une cellule de crise et de liaison qui regroupe l'ensemble des institutions concernées (DDCS, ARS, CD13, métropole, ville et Préfecture).

Ce principe a eu des conséquences diverses sur les décisions, qui ont souvent été prises de façon classique (en tuyau d'orgue) en cloisonnant le social et le sanitaire, l'hébergement et le soin alors qu'en période de pandémie, plus encore que d'habitude, ces problématiques ne peuvent se penser comme des problématiques autonomes.

Ceci a généré des prises d'initiatives multiples parfois isolées, et un manque de circulation des informations avec des réponses pas toujours adaptées aux besoins des personnes, ce qui participe à l'épuisement des équipes fortement sollicitées en cette période.

Prévoir la sortie de crise :

Parallèlement aux difficultés rencontrées par tous (institutions comme associations) nombre de modalités de travail et de dispositifs transitoires importants ont été mis en place.

La situation à Marseille est particulièrement tendue, comme l'a montré un rapport HCLPD de novembre 2019 faisant état d'une crise humanitaire en référence aux délogés post rue d'Aubagne, à l'ampleur du mal logement, etc. Dans ce contexte, les associations s'inquiètent de voir disparaître subitement ce qui a été mis en place.

Il nous semble nécessaire de poursuivre la mise à l'abri des personnes sans domicile. Pour cela, il est aussi important de maintenir ce qui a été mis en place (une inquiétude particulière porte sur l'annonce de la fermeture du centre d'hébergement Cougit prévu le 13 mai) que de poursuivre l'ouverture de nouveaux dispositifs de mise à l'abri. En effet, la création de nouvelles places se révèle nécessaire autant pour protéger les personnes à risque Covid qui ne l'ont pas encore été, que pour mettre en œuvre l'objectif national d'isolement des cas contact pour les personnes sans abri. Ces nouvelles places sont aussi demandées par la stratégie nationale de déconfinement qui impose un isolement de toute personne positive ou contact dans la population générale alors qu'une partie de la population marseillaise n'est pas en mesure de le faire en raison de ses conditions d'habitation.

Pour résumer et sortir par le haut de cette crise, les associations suggèrent la poursuite des dispositifs de mise à l'abri établis et l'ouverture de nouveaux dispositifs de façon coordonnée et co-construite.

De même elles souhaitent la mise en place d'une instance de coordination interinstitutionnelle et inter-associative qui permettrait d'assurer la bonne communication des informations (dans un sens comme dans l'autre) mais qui permettrait surtout de décloisonner les réflexions pour penser les actions et dispositifs à créer et coordonner leur mise en œuvre.

Signataires :

Addiction Méditerranée
Association ADJ
ASUD
Bus 31/32
Fondation Abbé Pierre
JUST
MARSS
Médecins du monde
URIOPSS PACAC